

Une date opportune pour signer une convention "santé-sécurité-justice"

Au Centre hospitalier de Condom, les personnels soignent les maux des victimes de violence, mais aussi leur permettent de se libérer en paroles.



Une date opportune pour signer une convention "santé-sécurité-justice"

Ce lundi 8 mars 2021 est une date symbolique bien choisie pour venir signer, au Centre hospitalier de Condom, une convention intitulée "santé-sécurité-justice". En effet, l'occasion de la Journée Internationale des droits de la femme est idéale pour concrétiser la démarche engagée pour renforcer le dispositif de lutte contre les phénomènes de plus en plus fréquents de violences conjugales et intrafamiliales.



Après avoir souhaité la bienvenue à ses visiteurs du jour, **Bertrand Tenèze**, le directeur du Centre Hospitalier, rappelle les missions de santé publique qui incombent à son établissement lorsque des victimes de violence se présentent au service des Urgences, à savoir pouvoir les soigner, mais aussi les soulager, les aider et les accompagner.



Une fois les soins réalisés, il faut leur faciliter la protection et l'accompagnement. Cette convention et la coopération en réseau entre les différents interlocuteurs vont y concourir. L'un des avantages principaux est le dispositif de dépôt de plainte simplifiée.

Mais l'autre avantage de ce partenariat institutionnel est la possibilité offerte à l'équipe des référentes de bénéficier d'une formation appropriée à ce type de situation. Cette formation va leur permettre d'adapter leur mode de prise en charge et d'engager un échange avec la personne victime en l'orientant vers les bons interlocuteurs.



Cette équipe de référentes entièrement féminine, travaillant dans le service des Urgences, est au cœur de cette problématique. La conscience professionnelle de chacune sera consacrée à l'accompagnement des victimes dans le respect et la bienveillance, avec un objectif facilitateur.

D'ailleurs, en conclusion, le directeur tient à rappeler que "le Centre Hospitalier de Condom compte 80 % de femmes dans ses effectifs. Leur pragmatisme et leur déontologie sont une vraie plus-value pour les patients. Elles travaillent avec conviction et énergie. Elles sont les forces vives de nos équipes".



En cette journée internationale du 8 mars, la matinée était consacrée pour **Xavier Brunetière**, préfet du Gers, au SDIS, à Auch, à une visite de l'exposition de portraits mettant à l'honneur l'engagement féminin chez les soldats du feu. Ces quelques heures matinales ont permis d'évoquer la lutte contre les stéréotypes, la mise en lumière des femmes pour en inciter d'autres à s'engager dans des carrières longtemps vues comme réservées aux hommes en cette journée des droits des femmes.

Son agenda de ce lundi amenait donc le Préfet à l'Hôpital de Condom pour poursuivre sur un même registre de préoccupations.

L'ambition de la convention signée ce jour, en effet, sert aussi à rappeler que, parmi les droits fondamentaux, il y a celui d'être protégé et défendu. Pour y parvenir, le travail est collectif, l'affaire de tous. Et, à l'hôpital, les référentes sont en première ligne pour tenter de recueillir les signaux, parfois ténus, car ce n'est jamais facile de s'exprimer pour une victime.

"Je profite de cette occasion pour féliciter l'hôpital de Condom pour son engagement dans la lutte contre la pandémie. Malgré cette mobilisation énorme pour la Covid, l'équipe des référentes continue de travailler quotidiennement sur l'accueil des femmes victimes."



Représentant l'implication de la Justice, **Jean-Édouard Andraut**, procureur de la République, remercie tout d'abord l'équipe hospitalière condomoise pour son investissement au service d'une cause et d'une lutte qui réunissent tous les signataires. Il y a du symbole mais pas que... "de l'opérationnel et du concret, j'en veux pour preuve ce dispositif, ce circuit qui est mis en place à travers cette convention". Opérationnel puisqu'il s'agit de prendre en charge des victimes de violences conjugales dès leur arrivée à l'hôpital sur un aspect notamment judiciaire, après le médical, cela va de soi. Cela consistera donc à amorcer tout de suite cet aspect judiciaire avec une plainte simplifiée. Le recueil de plainte permet ensuite aux services de gendarmerie l'audition de la victime si elle y consent. Dans le cas contraire, la procédure pénale sera engagée même si la victime se révèle passive en raison d'un phénomène d'emprise.

"**Nulle victime ne doit être laissée sans prise en charge judiciaire**". Pour faire condamner les auteurs de ces méfaits, il faut des preuves. Il ne suffit pas de décréter la guerre contre les violences conjugales, encore faut-il qu'il y ait des outils judiciaires pour la répression. En rassemblant toutes les forces, on arrivera à établir des dispositifs opérationnels au service de cette lutte.



Chaque année, on peut considérer que plus de 200.000 femmes sont victimes de violences conjugales de toutes sortes, impossible d'avoir des chiffres exacts dans ce domaine. Ce problème social reste un tabou au sein de notre société. Il est donc important que ces femmes brisent le silence dans lesquelles elles sont maintenues dans la crainte de violences répétées.

Le département du Gers s'est mobilisé très tôt sur ces politiques sociales. Il a été un des premiers signataires de la charte Réseautement Égalité qui compte actuellement une centaine de membres. Tous les ans, le conseil départemental organise des actions de sensibilisation sur la thématique de l'égalité hommes-femmes. Un observatoire départemental des violences faites aux femmes a été créé en octobre 2016, puis en 2019, un nouvel outil, le violentomètre, a été proposé pour déterminer la toxicité des relations entre conjoints.

Pour **Marie-Thérèse Broca-Lannaud**, représentant Philippe Martin, président du conseil départemental, l'assemblée gersoise entend bien être un acteur proactif de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Il est extrêmement important que le Département s'implique dans le domaine des violences faites aux femmes au regard de l'ampleur du phénomène et de sa gravité, le protocole d'accompagnement et de suivi des femmes victimes comme la création de l'observatoire départemental de ces violences ne sont sans doute que des avancées modestes, mais elles vont dans le bon sens. Le conseil départemental est également conscient de l'importance du partenariat entre tous, sur le territoire, ce qui permettra de gagner en efficacité dans cette lutte.



Pour **Gisèle Blémouret**, députée du Gers, la signature de ce jour permet d'avancer d'un pas de plus dans la collaboration existant depuis de nombreuses années entre toutes les structures du département pour faire une priorité de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Gendarmerie, pompiers, hôpital et justice, tous ceux qui sont en première ligne, quotidiennement au plus près de toutes ces misères qui sapent la société, tous ces personnels œuvrent dans un but commun : faire diminuer le chiffre des violences. Mais comme l'a confirmé le Préfet, avec 11 % de croissance des violences intra-familiales, ce pourcentage dans le Gers est en hausse. Il faudrait souhaiter que la raison essentielle en soit une information plus présente, plus de communication, et donc une parole des victimes qui se libère, plutôt qu'une réelle augmentation de ces actes.

Des messages de prévention sur les emballages de baguettes de pain



Les boulangeries ont, en France, un potentiel insoupçonné de sensibilisation tant le pain, élément central de l'alimentation, est présent dans chaque foyer français. Chaque année, ce sont six milliards de baguettes qui sont produites en France tandis que les boulangeries accueillent quelque douze millions de consommateurs au quotidien.



La Fédération des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisseries du Gers, représentée par son président, **Gérard Loubet**, a dévoilé, lundi 8 mars, après la signature officielle de la convention "santé-sécurité-justice", un outil de prévention des violences au sein du couple : un sac à pain sur lequel est imprimé une liste de numéros utiles pour les victimes de violences.

Les Gourmandises de la Gatise, au 2 Rue de la Gatise, sont partenaires de cette opération et donc, dorénavant, chaque baguette qui sortira du fournil d'**Éric Chambrier**, sera emballé dans ce sac.



Photos Marc Le Saux